DLP-4-10-79177406

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

Bulletin N°19
3 Octobre 1979

PUBLICATION PERIODIQUE

EDITION DE LA STATION PROVENCE - ALPES - COTE D'AZUR et CORSE
(ALPES de HAUTE PROVENCE, HAUTES-ALPES, ALPES MARITIMES, BOUCHES-DU-RHONE, HAUTE-CORSE, CORSE SUD, VAR, VAUCLUSE, SUD de l'ARDECHE et de la DROME)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX Siège de la Circonscription : 24, Rue Edouard Delanglade — 13006 MARSEILLE

Station d'Avertissements · Quartier Cantarel · MONTFAVET Adresse Postale : B.P. 159 · 84008 AVIGNON CEDEX · TELEPHONE : (90) XXXXXX 88.21.83
ABONNEMENT ANNUEL 60F REGISSEUR DE RECETTES DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE AVIGNON CCP MARSEILLE 966074 V

ARBRES FRUITIERS

TRAITEMENTS DES FRUITS - Dans tous les cas, on veillera scrupuleusement au respect de la législation relative à l'emploi des pesticides pour éviter tout risque de résidus indésirables à la consommation, surtout si l'on pratique un traitement après récolte et par trempage. Se référer alors à la notice du fabricant pour l'utilisation de chaque spécialité en autorisation provisoire de vente pour cet usage.

TAVELURES DU POMMIER et DU POIRIER - Ces champignons se conservent pendant l'hiver dans les feuilles sous forme de périthèces qui libéreront au printemps les ascospores capables de contaminer le feuillage.

Dans les vergers très atteints, certaines mesures préventives peuvent être prises en automne pour limiter les risques de contamination du printemps en diminuant la formation des périthèces ou en les empêchant de devenir actifs.

On utilisera un des traitements suivants :

1° - Traitement du feuillage aussitôt après la récolte et au maximum au tout début de la chute des feuilles :

à l'aide d'une pulvérisation d'une solution apportant 120 kg de perlurée (46 % d'azote) à l'hectare. Utiliser au moins 1.000 litres d'eau/ha. Veiller à une bonne dissolution de l'urée.

2° - Traitement après la chute des feuilles en Novembre-Décembre (feuillage tombé au sol) :

On interviendra après avoir fauché l'herbe qui pourrait protéger les feuilles mortes. On visera particulièrement les amas de feuilles sur les bords de talus et de haies

- De préférence pulvérisation d'une solution d'urée comme précédemment ou d'une solution apportant 260 kg de sulfate d'ammoniaque (à 21 % d' azote) par hectare (dans le cas du sulfate utiliser au moins 1.200 litres d'eau/ha).

- Eventuellement pulvérisation de colorants nitrés 600 g/hl.

Important : ne pas faire d'associations de matières actives, bien rincer l'appareil après traitement pour éviter toute corrosion.

BACTERIOSE DU CERISIER (Pseudomonas syringae) - Dans les vergers atteints et sur les variétés sensibles, des infections sont possibles en automne par les blessures non encore cicatrisées laissées par la chute des feuilles.

Deux applications à 15-20 jours d'intervalle doivent être effectuées pendant et après la chute des dernières feuilles avec un produit cuprique au dosage suivant : 125 g de cuivre métal/hl.

FEU BACTERIEN DU POIRIER (Erwinia amylavora) - Au printemps nous avons annoncé la découverte de foyers de cette dangereuse bactériose dans le Sud-Ouest. Afin d'éviter au printemps prochain le développement de foyers dans notre région, encore indemne, dans le cas où une introduction accidentelle aurait eu lieu cette année, il est recommandé d'effectuer deux traitements à base de bouillie bordelaise apportant 500 g de cuivre par hectolitre.

- le premier : après récolte
- le deuxième : après la chute des feuilles.

Ces traitements seront efficaces aussi sur la bactériose à Pseudomonas syringae qui entraîne le dessèchement des fleurs surtout sur les variétés : Beurré Giffard, Beurré Hardy, Packams, Claude Blanchet, Alexandrine Douillard

P.140

..../....

Imprimerie de la Station "Provence-Côte d'Azur Corse" Directeur-Gérant P. Journet CPPAP N° 478 AD

BACTERIOSE DU PECHER (Pseudomononas morsprunorum, forme persicae) Sud Drôme et Sud Ardèche :

Plus particulièrement dans les régiond de Donzère et Pierrelatte et sur les variétés sensibles (Cardinal, Fairhaven, J.H. Hale, Redwing ...) on effectuera par beau temps et sur feuillage sec, trois ou quatre pulvérisations à 125 g de cuivre/hl réparties du début à la fin de la chute des feuilles, soit au maximum tous les 12 jours (en tenant compte des pluies éventuelles) .

CHANCRES A FUSICOCCUM AMYGDALI SUR PECHERS (Sud Drôme et Sud Ardèche surtout) :

Ils provoquent le plus souvent des flétrissements de rameaux d'un an ou de pousses de l'année (au printemps ou en été) .Dans les cas d'attaques reconnues, on appliquera deux ou trois traitements durant la chute des feuilles avec l'un des fongicides suivants (en grammes de M.A./hl) :

bénomyl : 50, captane : 250, carbendazime : 50, méthylthiophanate : 120, Thirame : 200, zirame : 175 .

CHANCRE DU COLLET (Phytophthora cactorum) sur POMMIERS et POIRIERS

Ce champignon du sol peut infecter le tronc au niveau du point de greffe si celui-ci est enterré dans de mauvaises conditions .

En cas de dégâts (rougissement du feuillage et nécroses du collet)

- déchausser les arbres atteints pour aérer la partie malade .
- traiter celle-ci avec une bouillie cuprique à raison d'environ 500 g de cuivre métal par hectolitre .

SESIE DU POMMIER - Les chenilles de ce papillon vivent sous les écorces des pommiers et des poiriers surtout aux bifurcations des branches ou aux bourrelets de greffe .Leur présence, en grand nombre,affaiblit les arbres âgés et peut causer la mort des jeunes sujets .

Contre ce ravageur, et suivant la gravité des attaques, une ou exceptionnellement deux applications par an sont nécessaires .La plus efficace est celle d'automne à la mi-Octobre ,après la récolte, contre les jeunes chenilles après pénétration encore superficielle, l'autre complémentaire au printemps au stade préfloral .

Ce traitement s'effectuera par pulvérisation copieuse, si possible à la lance et mettra en oeuvre soit le dichlorvos à raison de 200 g de M.A./hl (nombreuses spécialités), soit l'oléoparathion à raison de 60 g de M.A./hl (nombreuses spécialités) .

PSYLLE DU POIRIER - La prochaine intervention doit viser les adultes avant leur départ dans leurs lieux d'hivernation (haies, .

C'est pourquoi il est conseillé d'attendre la fin d'évolution des larves actuellement observées sur les feuilles pour détruire le maximum d'adultes .

La date de cette intervention et ses modalités seront précisées ultérieurement .On utilisera alors sans risque pour les prédateurs : décaméthrine (Décis), fenvalérate (Sumicidin) ou perméthrine (Ambush, perthrine) .

MOUCHE DE L'OLIVE - En Corse, il n'est pas nécessaire d'intervenir pour le moment .Ailleurs, dans les oliveraies fortement contaminées, le traitement conseillé est à renouveler s'il date de plus de 20 jours .

Dans les autres oliveraies, les captures demeurent faibles .On maintiendra cependant la surveillance pour intervenir si localement le seuil de 10 % est atteint ou dépassé .En cas de doute nous envoyer un échantillon d'une vingtaine d'olives présumées piquées .

Il est rappelé que tout traitement insecticide sur oliviers doit cesser au moins 21 jours avant récolte .

FUMAGINE et CYCLOCONIUM DE L'OLIVIER - En cas de présence de l'un de ces champignons, on interviendra avec un fongicide cuprique soit seul, soit associé à l'insecticide anti-Dacus .

POU DE SAN JOSE - Dans les vergers où ce ravageur est observé, appliquer dès réception méthidathion (Ultracide) 40 g de M.A./hl ou oléoparathion (nombreuses spécialités) 25 g de M.A./hl .

CICADELLE VERTE SUR AGRUMES EN CORSE - Demeurer attentif à l'arrivée des cicadelles bien qu'aucune migration n'ait été encore observée en vergers d'agrumes pour le moment .En cas d'infestation, l'intervention devra également viser les haies :

azinphos 40 g de M.A./hl (nombreuses spécialités) - formothion 50 g de M.A./hl (Anthio) - méthomyl 37,6 g de M.A./hl (nombreuses spécialités) - méthidathion 30 g de M.A./hl (Ultracide) - oxydéméton méthyl 25 g de M.A./hl (Anthonex, Méta Systémox) - parathion 30 g de M.A./hl (nombreuses spécialitsé) - phosalone 60 g de M.A./hl (nombreuses spécialités) - vamidothion 60 g de M.A./hl (Kilval, Sépaphid, Vamifène) .La perméthrine a également donné de bons résultats sur ce ravageur à la dose de 4 g de M.A./hl.

..../....

PRAIRIES et GAZONS

NOCTUELLE DES GRAMINEES (Mythimna unipuncta) - Les captures de papillons ayant été importantes cette année, on surveillera ces cultures pour intervenir, sur les jeunes chenilles, dès l'apparition des premiers dégâts (dessèchement par plaques) .

On utilisera de préférence l'un des fongicides suivants :

- trichlorfon soit 1 kg/ha de Diptérex 80 .
- endosulfan + parathion soit 3,5 à 4 l./ha de Drifène AP ou d'Ekadrine PE .
- perméthrine soit 0,3 kg/ha de Perthrine a également donné de bons résultats dans le Sud-Ouest .

En cas d'utilisation du fourrage un délai de 15 jours s'impose après traitement avec endosulfan + parathion et perméthrine et de 8 jours avec trichlorfon .

RESULTATS DU CONCOURS POUR LA DETECTION DES FOYERS PRIMAIRES DE MILDIOU DE LA VIGNE

ALPES-MARITIMES - Antibes : M. CAIRASCHI, Vence : M. DALLONI .

CORSE - Tallone : M. Christian COSTA .

VAR - Région moyenne : Carcès : M. Maurice STUERGA .

BOUCHES-du-RHONE - Reste du département : Châteaurenard : M. FERETTI.

VAUCLUSE - Vallée du Rhône : Connaux : M. Georges CAVARD .
Reste du département : Valréas : M. BARTOLUCCI - Crillon-le-Brave : M. André JEAN .

DROME - La-Baume-de-Transit : M. Jacques JALIFIER .

ARDECHE - Vallon : M. Georges PESCHIER - St-André-de-Cruzières : M.Claude ROBERT - Viviers : M. Edmond GRAS - Ruoms : M. Jean-Maurice JULIAN - Viviers : M. Jean-Joseph DUMARCHE .

RESULTATS DU CONCOURS POUR LA DETECTION DES FOYERS PRIMAIRES DE BLACK-ROT DE LA VIGNE

ARDECHE - - Lablachère : M. TROUILLAS, M. DUPUY . Vogüe : M. EYRAUD .

LE CHEF DE LA CIRCONSCRIPTION PHYTOSANITAIRE
PROVENCE-ALPES-COTE d'AZUR & CORSE

G. TOUZAA

P41

ABONNEMENT A "PHYTOMA-DEFENSE DES CULTURES

Le fait d'être abonné aux Avertissements Agricoles vous a valu, jusqu'à ce jour, de recevoir gratuitement du Ministère de l'Agriculture, un certain nombre de documents phytosanitaires, et, en particulier, le service des dix numéros annuels de la revue "Phytoma-Défense des cultures" .

A partir du 1er Janvier 1980, vous ne recevrez celle-ci qu'à la condition de souscrire personnellement un abonnement au moyen du formulaire ci-joint, à retourner à l'éditeur de Phytoma .

En effet, la règlementation de la Commission paritaire des publications et agences de presse ne réserve les avantages fiscaux et les tarifs postaux réduits qu'aux publications dont le service n'est pas systématiquement assuré à des lecteurs qui n'ont pas "manifesté explicitement leur volonté de recevoir ces publications ou de s'en voir maintenir le service" .

En plein accord avec le Service de la Protection des Végétaux, nous avons toutefois décidé que tous les abonnés aux Avertissements Agricoles bénéficieraient d'un tarif très réduit en 1980 s'ils renouvelaient leur abonnement avant la fin de cette année .

Le prix normal de l'abonnement est fixé pour 1980 à 85,00 F. Si vous vous abonnez avant le 30 Novembre 1979, vous bénéficierez d'un prix exceptionnel de 45,00 F. A partir du 1er Décembre et jusqu'au 31 Décembre 1979, un prix de faveur, de 60,00 F, vous sera encore consenti .

Nous pensons que vous êtes suffisamment attaché à cette revue pour ne pas vouloir vous en priver .Dans sa nouvelle présentation, elle complète utilement la documentation fournie par votre Station d'Avertissements Agricoles .Ses mises au point objectives sur tous les problèmes phytosanitaires, ses actualités, ses informations très variées, ses conseils constituent pour vous un indispensable outil de travail dans le domaine si complexe de la protection des cultures .

Dix minutes consacrées à la lecture d'un article sérieux vous permettront peut-être d'éviter d'importantes pertes de récoltes .Disposer à tout instant d'une bonne revue (désintéressée car l'Association RURALIA qui l'édite est une association à but non lucratif), c'est en quelque sorte contracter une assurance contre les ennemis et les maladies des cultures .Une assurance avantageuse .

L'ASSOCIATION RURALIA .